

DIRECCTE Occitanie
Unité Départementale de l'Ariège

ARRÊTÉ

fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Ariège

La responsable de l'Unité départementale de l'Ariège de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 22 décembre 2015 portant nomination de Madame Marie-Noëlle BALLARIN, directrice du travail, en qualité de responsable de l'unité départementale de l'Ariège de la DIRECCTE Occitanie à compter du 8 janvier 2016

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE Occitanie en date du 22 janvier 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la responsable de l'unité départementale de l'Ariège de la DIRECCTE Occitanie ou de son suppléant, des membres suivants :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Monsieur Michel VIGIER
Suppléant : en attente de désignation

- Au titre de la CPME :
Titulaire : Madame Julie MORIN
Suppléant : en attente de désignation

- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Monsieur Pascal CHARIERAS
Suppléant : Monsieur Vincent PEREZ

- Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Madame Anne-Claire LATRILLE
Suppléant : Monsieur Simon BELLOT

- Au titre de la FESAC
Titulaire : en attente de désignation
Suppléant : en attente de désignation

- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Monsieur Jean-Pierre GALTIER
Suppléant : Monsieur Denis TEYSSIER

- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Monsieur Joël RAUSA
Suppléant : Monsieur Raymond LASSERRE

- Au titre de la CFTC :
Titulaire : Monsieur Robert SCHOEKNECHT
Suppléant : Monsieur Christophe BAUZOU

- Au titre de la CGT
Titulaire : Monsieur Pascal DAVID
Suppléant : Monsieur Didier MEZIN

- Au titre de la CGC
Titulaire : Monsieur Jean-Marc CANCEL
Suppléant : en attente de désignation

- Au titre de FO
Titulaire : Monsieur Jean-Marie BETTINI
Suppléant : Madame Roxane BONALDO

- Au titre de Solidaires 09
Titulaire : Monsieur Patrick AYELA
Suppléant : Madame Françoise BAUZOU

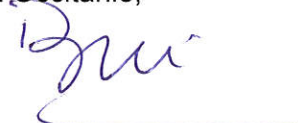
Article 2: Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 09 2018 015 du 15 mars 2018.

Article 3 : La responsable de l'unité départementale de l'Ariège de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège.

Fait à Foix le 4 juin 2018

La Responsable de l'Unité Départementale de
l'Ariège de la DIRECCTE Occitanie,

Marie-Noelle BALLARIN



Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse.
La décision contestée doit être jointe au recours.